

**COURTE ANALYSE TERMINOLOGIQUE DES UNITÉS CLÉ  
« REȚINERE », « INFRACTOR » ET « REȚINEREA INFRACTORULUI »  
DE L'ARTICLE 37 « REȚINEREA INFRACTORULUI »  
DU CODE PÉNAL DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA  
ET L'APPLICABILITÉ DES PRESCRIPTIONS LÉGALES /**

**SHORT TERMINOLOGICAL ANALYSIS OF THE KEY UNITS "REȚI-  
NERE", "INFRACTOR" AND "REȚINEREA INFRACTORULUI" OF AR-  
TICLE 37 "REȚINEREA INFRACTORULUI"  
OF THE CRIMINAL CODE OF THE REPUBLIC OF MOLDOVA  
AND THE APPLICABILITY OF LEGAL REQUIREMENTS**

**Ana ZABULICA**

Doctorante

(Université d'État de Moldova)

[ana.turcan0208@gmail.com](mailto:ana.turcan0208@gmail.com), <https://orcid.org/0009-0000-1983-3705>

**Abstract**

*In Moldavian specialized literature, the terms "reținere" (detention) and "infractor" (criminal) are assimilated in the context of its use. In other words, they manifest their meaning depending on the context. From the point of view of the actual legislation of Republic of Moldova, this fact leads to confusion, because the mentioned terms can be taken both in the "stricto sensu" and in the "largo sensu".*

**Keywords:** *restraint, criminal, criminal character of the deed, cause that removes the criminal nature of the act*

**Rezumat**

*În literatura basarabească de specialitate, termenii „reținere” și „infractor” sunt asimilați în contextul utilizării lor. Cu alte cuvinte, ei își manifestă sensul în dependență de context. Din punctul de vedere al legislației în vigoare a Republicii Moldova, acest fapt duce la confuzie, deoarece termenii menționați pot fi luați atât în „stricto sensu”, cât și în „largo sensu”.*

**Cuvinte-cheie:** *reținere, infractor, caracter penal al faptei, cauză care înlătură caracterul penal al faptei*

**1. Préliminaires**

Les principales unités qui figurent tout au long de l'Article 37 « Reținerea infractorului » (en fr : « Arrestation du délinquant ») du Code Pénal de la République de Moldova sont « reținere » et « infractor ».

*Reținerea* est une unité lexicale à plusieurs semnifications en roumain. Elle se rencontre en langue commune et en langue sur objectifs spécifiques, désignant souvent des choses différentes à chacun de ses emplois. Ainsi, en roumain commun elle désigne :

- « l'action de se retenir et son résultat » ;

- « la maîtrise de soi » ;
- « la réticence » ;
- « la froideur »<sup>1</sup>.

Mais comme l'atteste le « Dictionnaire en ligne des termes juridiques » du roumain, cette unité a, le plus souvent, la signification de :

- « mesure prise par la police judiciaire, dans les conditions prévues par la loi, visant à priver une personne de sa liberté pour une durée maximale de 24 heures avant de la mettre en examen » ;
- « mesure de détention préventive que la police judiciaire ou le procureur peut prendre à l'encontre de l'accusé s'il existe des données ou des indices solides indiquant qu'il a commis un acte prévu par la loi pénale »<sup>2</sup>.

Dans l'Article 37 du Code Pénal de la République de Moldova, on trouve pour cette unité les significations suivantes :

- « retenue » ;
- « immobilisation afin d'être déféré à la justice » ;
- « détention » ;
- « emprisonnement » ;
- « incarcération ».

Toutes ces significations paraissent dans l'extrait ci-dessous de l'article en question :

« L'acte prévu par le droit pénal commis dans le but de détenir l'auteur d'une infraction et de le remettre aux forces de l'ordre public ne constitue pas un délit » (*Codul Penal...*).

À ce que nous laissent entendre les sémantisations ci-dessus, le terme *reținerea* n'a pas encore une signification unique dans le langage juridique de la République de Moldova.

L'unité *infractor* se rencontre aussi en roumain commun et en roumain juridique. En roumain commun, elle a la signification de base de « personne qui a commis une infraction »<sup>3</sup>. Le « Dicționar explicativ online al limbii române » (en fr. « Dictionnaire explicatif et en ligne de la langue roumaine ») atteste pour cette unité les synonymes suivants :

- *delincvent* (en fr. « délinquant ») - « personne qui a commis un délit » ;
- *făptaș* (en fr. « auteur », « fauteur ») - « personne qui a commis un délit » ;
- *făptuitor* (en fr. « délinquant ») - « personne qui a commis un délit », « personne qui fait, réalise, produit qqch. » ;

---

<sup>1</sup>À consulter « Dicționar explicativ online al limbii române » (en fr. « Dictionnaire explicatif et en ligne de la langue roumaine ») - <https://dexonline.ro/definitie/re%C8%9Binere>.

<sup>2</sup>À consulter « Dicționar online de termeni juridici » (en fr. « Dictionnaire en ligne des termes juridiques ») - <https://legeaz.net/dictionar-juridic/reținere>.

<sup>3</sup>À consulter « Dicționar online de termeni juridici » (en fr. « Dictionnaire en ligne des termes juridiques ») - <https://dexonline.ro/definitie/infractor>.

- *răufăcător* (en fr. « malfaiteur ») - « personne qui fait du mal aux autres », « personne qui fait des actions en désaccord avec les lois morales et sociales ».

Comme l'atteste le « Dictionnaire en ligne des termes juridiques » du roumain, cette unité a la signification de base de « personne qui a commis un crime en tant qu'auteur, instigateur ou complice » (à voir la note 3 en bas de cette page). Cette unité est aussi applicable pour nommer :

- le « criminel qui n'a pas subi de condamnation dans le passé, ce qui attirerait, selon la loi, l'état de récidive » ;
- le *récidiviste* - « criminel qui est en état de récidive, ce qui constitue une circonstance aggravante personnelle » ;
- le « criminel ayant atteint l'âge d'au moins 18 ans » ;
- le « criminel entre 16 et 18 ans ou même celui entre 14 et 16 ans, s'il s'avère qu'il a agi avec discernement en commettant un acte prévu par la loi pénale ».

Par conséquent, l'application du terme « infractor » par rapport à une personne est illégale<sup>4</sup> autant que la sentence irrévocable sur sa culpabilité ne soit pas annoncée dans les assises. Mais l'annonce de la sentence en question est précédée, d'habitude, d'une enquête initiée par rapport à l'infraction et à son présumé auteur. Celui-ci peut être souvent retenu pour que l'enquête évolue<sup>5</sup>. Mais le terme « infractor » ne peut aucunement être appliqué par rapport au présumé auteur de l'infraction. Donc, la distinction de deux syntagmes s'impose en roumain juridique. Il s'agit de *reținerea bănuțitului* (en fr. « la retenue du soupçonné ») et *reținerea infractorului* (en fr. « l'arrestation du délinquant »).

L'arrestation du délinquant est un des instruments du combat contre les infractions et de l'assurance de l'ordre public. Car selon la législation de la République de Moldova et de celle internationale, tout citoyen a droit à la défense de sa vie, de sa santé et de ses intérêts contre les attentats criminels (Guculjak et Bužor, 2005, p. 6). C'est pourquoi l'Article 37 et la Partie Spéciale du Code Pénal de la République de Moldova encouragent tout citoyen du pays à contribuer par ses actions à la mise en état d'arrestation légale, par les organes de la justice, d'un délinquant, c'est-à-dire d'une personne le délit ou le crime de qui est connu (*ibidem*). Cela est fait pour diminuer la criminalité et protéger ainsi les intérêts des citoyens et l'ordre public (Țurcan-Zabulica, 2017, pp. 29-33).

<sup>4</sup>Tout ça dans les termes de la présomption de l'innocence.

<sup>5</sup>Cette retenue est une mesure préventive par rapport à une personne soupçonnée d'être l'auteur d'une infraction. Elle est opérée pour que le présumé délinquant ne puisse pas dérouter l'enquête, détruire les preuves, intimider les témoins de sa culpabilité ou commettre d'autres infractions (Calineac, 2020). Une fois ces soupçons rejetés, la personne est mise en liberté.

Pour Xenofon Ulyanovschi et Anatolie Faigher, l'arrestation d'un délinquant la justice est presque toujours forcée (Ulyanovschi, 2015, pp. 10-14), (Faigher, 2012, p. 56), tout ça sur les prescriptions strictes de la loi. Ces prescriptions sont faites dans des termes juridiques importants, décrits minutieusement par les dictionnaires de spécialité. Ces termes sont souvent polyvalents et polyfonctionnels, comme les termes roumains *reținere* et *infractor*, analysés ci-dessus. Leur application dans des cas concrets demandent souvent des explications supplémentaires qui prennent plutôt la forme des détails apportés que nous nous permettons de présenter ci-dessous.

## 2. Détails sur l'arrestation du délinquant

L'Article 37 du Code Pénal de la République de Moldova annonce que « l'acte prévu par le droit pénal et réalisé dans le but de retenir l'auteur d'une infraction pour le remettre à la justice ne constitue pas un délit ». Cette phrase fait penser, en même temps, à deux termes – celui d'*infraction* que nous avons déjà analysé dans les alinéas précédents et celui du *motif de l'arrestation de son auteur*. La loi du pays postule que l'arrestation est possible si :

- une infraction grave a vraiment été commise ;
- son auteur s'avère dangereux pour la société et/ou il tâche de s'évader pour ne pas être traduit en justice (Botnaru et al., 2005, p. 309).

À notre sens, la typologisation actuelle des infractions pour lesquelles l'auteur est ou non arrêté vient en désaccord avec la nature systémique des normes du droit pénal qui reposent sur la notion générale d'infraction : si une infraction a été commise, son auteur doit être arrêté et traduit devant les juges. Mais un acte est qualifié d'infraction, si son contenu, c'est-à-dire ses éléments objectifs et évidents, sont ceux d'une infraction. Les éléments subjectifs, non-évidents, sont difficiles à répertorier et à qualifier d'infraction. Par exemple, l'élément « responsabilité » ou « âge » (Botnaru et al., 2005, pp. 309-315). Ainsi, une personne est reconnue responsable pour une infraction seulement à travers un test sérieux effectué par un psychiatre expérimenté, tout ça car la bonne majorité des maladies psychiques sont difficiles à diagnostiquer et à mettre en relation avec une infraction au moment opportun. L'âge très jeune de l'auteur de l'infraction peut lui aussi servir d'excuse. Toutes ces nuances nous aident à comprendre qu'il est mieux de parler d'un « fait pénal » que d'une infraction, car le fait pénal n'est que la partie objective, évidente de l'infraction.

Un autre problème lié à l'infraction et à l'arrestation du délinquant est celui de la loi qui est mise à la base de l'enquête. Cette loi peut être partie du Code Pénal ou de celui Contraventionnel. Le Code Contraventionnel ne présuppose pas l'incarcération de l'auteur de l'infraction. Par conséquent, il faut distinguer entre l'infraction punie par les tribunaux de la simple police et les délits (en roum. *delicte*) et les crimes (en roum. *crime*) qui sont de gra-

ves infractions examinées dans les assises. Ce qui présente une vraie difficulté dans ce cas c'est le bon terme pour nommer tous ces types d'infractions et les indices qui permettent de qualifier d'infraction l'acte de qqn. À ce que le démontrent les alinéas précédents, le critère de base dans la qualification des actes est celui du préjudice apporté. Si le préjudice est insignifiant, on qualifie de contravention l'acte de qqn. Mais si le préjudice est grand ou énorme, on parle d'un délit ou même d'un crime.

Toute arrestation est la contrainte du délinquant à être déféré à la justice. Le plus souvent, l'arrestation est traitée comme un préjudice apporté à la liberté du délinquant (Rusu et Zabolica, s. électr.). Si celui-ci s'oppose physiquement à l'arrestation, le préjudice augmente et il vient de la part des personnes qui veulent l'arrêter et qui doivent le faire par tout moyen (Faigher, 2012). Dommage que cette situation ne soit pas pleinement reflétée dans L'Article 37 du Code Pénal de la République de Moldova. Si cela se passe, beaucoup de problèmes liés à l'arrestation en question seraient enlevés. Par exemple, le problème des obligations et des droits des personnes qui opèrent l'arrestation forcée du délinquant, surtout de celui armé (Faigher, 2012) ; le problème des proportions des préjudices qui peuvent être apportés à la personne lors de son arrestation forcée ; le problème des délais de l'arrestation<sup>6</sup> etc. Le Code Pénal de la République de Moldova ne se prononce aucunement sur tous ces problèmes qui restent extrêmement cuisants. Il annonce seulement le fait que « la personne qui a commis ou qui est soupçonnée d'avoir commis un délit ou un crime doit être arrêtée et déferée à la justice » (*Codul Penal...*) et que « les préjudices peuvent être causés seulement à la personne arrêtée » (Botnaru et al., 2005).

Sur les pages de cette contribution, nous nous sommes proposé de mettre en relief tout le contour sémantique que les termes juridiques « reținere », « infractor » et « reținerea infractorului » peuvent porter en roumain. Pour le faire, nous avons fait appel aux prescriptions de l'Article 37 du Code Pénal de la République de Moldova que nous nous sommes permis d'analyser, de commenter et même de critiquer en juriste, partant de leurs imperfections qui affectent le processus de l'enquête de l'infraction et l'annonce de la sentence. Nous espérons fort que la méthode que nous avons employée dans la sémantisation des termes mentionnés s'avère efficace et aide à la conceptualisation correcte de ces unités.

### 3. Conclusions

L'arrestation du délinquant est une action importante qui fait intégrer la société aux processus judiciaires qui ont comme but le maintien de l'ordre

---

<sup>6</sup>L'arrestation idéale se fait au moment de la réalisation de l'infraction (Rusu et Zabolica, s. électr.), car elle empêche le délinquant de s'évader ou de détruire les preuves de son délit ou crime. Mais si l'arrestation immédiate n'est pas possible, elle doit être faite le plus vite possible.

public. Mais il est plus important de donner une seule signification à ce syntagme pour qu'il soit univoque et permette aux législateurs de mettre en application des codes qui aident à résoudre les problèmes du maintien de l'ordre public. Sur les pages de cette courte recherche nous nous sommes proposé de mettre en valeur les principaux contextes dans lesquels figurent les unités clé de l'Article 37 du Code Pénal de la République de Moldova, tels que « reținere », « infractor » et « reținerea infractorului ».

## Références

Codul Penal al Republicii Moldova, nr. 985-XV din 18 aprilie 2002. In *Monitorul Oficial al Republicii Moldova*, nr. 72-74, art. 195, 18.04.2002.

*Inspectoratul General de Carabinieri: „un carabinier a reținut un infractor aflat în căutare”*. <https://carabinier.gov.md/ro/content/un-carabinier-reținut-un-infractor-aflat-în-căutare>.

Botnaru, St., Șavga, A., Grama, M. (2005). *Drept penal. Partea generală* (pp. 309–315). Cartier.

Calineac, V. (2020). Reținerea infractorului – circumstanță care înlătură caracterul penal al faptei. In *Analele științifice ale USM. Lucrări studențești*. [https://ibn.idsi.md/sites/default/files/imag\\_file/212-215\\_19.pdf](https://ibn.idsi.md/sites/default/files/imag_file/212-215_19.pdf).

Faigher, A. (2012). *Riscul întemeiat*. Tipografia din Bălți S.R.L.

Rusu, V., Țurcan-Zabulica, A. *Delimitarea prejudiciului cauzat în situația reținerii infractorului de prejudiciul adus în condițiile legitimei apărări*. [http://dSPACE.usarb.md:8080/xmlui/bitstream/handle/123456789/4137/rusu\\_delimitarea.pdf?sequence=1&isAllowed=y](http://dSPACE.usarb.md:8080/xmlui/bitstream/handle/123456789/4137/rusu_delimitarea.pdf?sequence=1&isAllowed=y)

Țurcan-Zabulica, A. (2017). Caracterul juridico-social al legalității cauzării de prejudicii în procesul reținerii infractorului. In *Legea și viața* (pp. 29-33).

Ulianovschi, X. (2015). Starea de extremă necesitate și reținerea infractorului: Aspecte juridico-penale militare. In *Revista Națională de Drept*, 8, 10–14.

Бужор, В., Гуцуляк, В., Спыну, И. (2010). *Комментарий к Уголовному Кодексу Республики Молдова (общая часть)*. Centrul de Instruire și Cercetare / Бузор, В., Гучуляк, В., Спыну, И. (2010). *Комментарий к Уголовному Кодексу Республики Молдова (общая часть)*. Centrul de Instruire și Cercetare.

Гуцуляк, В., Бужор, В. (2005). *Комментарий к Уголовному Кодексу Республики Молдова: общая часть*. Tipografia Centrală / Guculjak, V., Bužor, V. (2005). *Комментарий к Уголовному Кодексу Республики Молдова: общаја част*. Tipografia Centrală.

Rusnac, C. *Problematica definirii cauzelor care înlătură caracterul penal al faptei în dreptul penal al Republicii Moldova*. [https://ibn.idsi.md/sites/default/files/imag\\_file/Problematica%20defenirii%20cauzelor%20care%20inlatura%20caracterul%20penal%20al%20faptei%20in%20dreptul%20penal%20al%20RM.pdf](https://ibn.idsi.md/sites/default/files/imag_file/Problematica%20defenirii%20cauzelor%20care%20inlatura%20caracterul%20penal%20al%20faptei%20in%20dreptul%20penal%20al%20RM.pdf).